

Communauté de Communes
de la Septaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 21
Pouvoirs : 7
Nombre de suffrages exprimés : 28
Quorum : 19

2026-01-001

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION ADS AVEC LE PETR CENTRE-CHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-241800374-20260119-2026-01-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026
Publication : 21/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Gron, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36
Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 janvier 2026
Date d'affichage : 13 janvier 2026

PRÉSENTS : M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, M. FRERARD, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VERTALIER.
ABSENTS EXCUSÉS : M. ALEXANDRE, M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, Mme GAY, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. TIBAYRENC, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme BELLEVILLE à M. CHASSIOT, Mme CHIRON à M. CARLIER, Mme De KERPOISSON à M. PASZKIEWICZ, Mme DUCATEAU à Mme SURGENT, M. GROSJEAN à Mme DESIAUME, M. TIBAYRENC à M. PERRONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur GLEIZES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR,
- Considérant que la communauté de communes de La Septaine ne dispose pas de service lui permettant d'instruire elle-même les documents d'urbanisme,
- Vu la proposition de partenariat du PETR Centre-Cher pour instruire les documents d'urbanisme des communes membres de La Septaine,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame la Présidente à signer ladite convention avec le PETR Centre-Cher pour l'instruction des documents d'urbanisme et tous documents relatifs à ce dossier.

Vote :
Contre : 0
Abstention : 6
Pour : 22

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 20 janvier 2026
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Alain GLEIZES.

Communauté de Communes
de la Septaine

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 21
Pouvoirs : 7
Nombre de suffrages exprimés : 28
Quorum : 19

2026-01-002

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Gron, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36
Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 janvier 2026
Date d'affichage : 13 janvier 2026

PRÉSENTS : M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, M. FRERARD, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VERTALIER.
ABSENTS EXCUSÉS : M. ALEXANDRE, M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, Mme GAY, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. TIBAYRENC, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme BELLEVILLE à M. CHASSIOT, Mme CHIRON à M. CARLIER, Mme De KERPOISSON à M. PASZKIEWICZ, Mme DUCATEAU à Mme SURGENT, M. GROSJEAN à Mme DESIAUME, M. TIBAYRENC à M. PERRONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur GLEIZES.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu les démarches entreprises par la communauté de communes de La Septaine pour acquérir un bien immobilier en vue d'installer un Accueil Jeunes,
- Vu le courrier de M. Petit en date du 9 janvier 2026 précisant son accord pour un prix de session de 150 000 € net vendeur,
- Considérant que Monsieur Michel PETIT et Madame Chantal AUDIN ont mis en vente un terrain bâti, cadastré AA 155, d'une contenance de 812 m², situé en zone U du plan Local d'Urbanisme, sis 53 rue Saint Exupéry à Avord,
- Considérant que l'acquisition de ce bien correspond aux attentes de la communauté de communes de se doter d'un lieu dédié pour l'Accueil Jeunes,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Le conseil communautaire après en avoir délibéré :
- Autorise l'acquisition par la communauté de communes de La Septaine de ce bien immobilier identifié au cadastre sur la parcelle AA 155, au prix de 150 000 € net vendeur,
- Autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte de vente, par acte notarié, ainsi que tous documents afférents à cette cession.
- Prend en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 20 janvier 2026

La Présidente,
Sophie GOGUÉ.

7.2026

Diffusion internet cc-laseptaine.fr



Le Secrétaire,
Alain GLEIZES.

X X

Communauté de Communes
de la Septaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 21
Pouvoirs : 7
Nombre de suffrages exprimés : 28
Quorum : 19

2026-01-003

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT CAF POUR ACQUISITION D'UN BIEN POUR L'ACCUEIL JEUNES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260119-2026-01-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/01/2026

Publication : 21/01/2026

	Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Acquisition + annexe	165 000 €	Région (CRST 24-27) – cadre n°22 : Équipements par et pour les jeunes	90 000 €	
Travaux réhabilitation	80 000 €	CAF - Investissement	122 000 €	
Mobilier	20 000 €	Autofinancement - CdC	53 000 €	
TOTAL	265 000 €	TOTAL		265 000 €

- Entendu l'exposé de Madame la Présidente, Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
- Approuve le financement de ce projet dont l'investissement nécessite un montant prévisionnel de 265 000 € H.T.
- Sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale du Cher,
- Autorise Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 20 janvier 2026

La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Alain GLEIZES.

Communauté de Communes
de la Septaine

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 21
Pouvoirs : 7
Nombre de suffrages exprimés : 28
Quorum : 19

2026-01-004

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Gron, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36
Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 janvier 2026
Date d'affichage : 13 janvier 2026

PRÉSENTS : M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, M. FRERARD, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ALEXANDRE, M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, Mme GAY, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. TIBAYRENC, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme BELLEVILLE à M. CHASSIOT, Mme CHIRON à M. CARLIER, Mme De KERPOISSON à M. PASZKIEWICZ, Mme DUCATEAU à Mme SURGENT, M. GROSJEAN à Mme DESIAUME, M. TIBAYRENC à M. PERRONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur GLEIZES.

- Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant le projet du pôle Animation du Territoire « Master Septaine » et après en avoir délibéré :

- Approuve le financement de ce projet qui se déroulera sur le territoire de La Septaine, le 18 juillet 2026, et dont le fonctionnement nécessite un montant prévisionnel de 4 100 € TTC.
- Sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :
- Caisse d'Allocations Familiales du Cher. : 3 280 € TTC soit 80 % du montant.
- Communauté de Communes – fonds propres : le solde du montant soit 820 € TTC.

- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 20 janvier 2026

La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Alain GLEIZES.

Communauté de Communes
de la Septaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 21
Pouvoirs : 7
Nombre de suffrages exprimés : 28
Quorum : 19

2026-01-005

OBJET : OUVERTURE D'UN POSTE D'ATSEM A 30/35ème

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-241800374-20260119-2026-01-005-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/01/2026
Publication : 21/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Gron, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36
Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 janvier 2026
Date d'affichage : 13 janvier

PRÉSENTS : M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, M. FRERARD, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VERTALIER.
ABSENTS EXCUSÉS : M. ALEXANDRE, M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, Mme GAY, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. TIBAYRENC, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme BELLEVILLE à M. CHASSIOT, Mme CHIRON à M. CARLIER, Mme De KERPOISSON à M. PASZKIEWICZ, Mme DUCATEAU à Mme SURGENT, M. GROSJEAN à Mme DESIAUME, M. TIBAYRENC à M. PERRONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur GLEIZES.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article R.412-127 du code de l'éducation qui stipule que « Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines ».
- Vu le tableau des effectifs de la Communauté de communes,
- Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des classes maternelles et de répondre aux obligations réglementaires en matière d'encadrement des élèves,
- Considérant l'évolution des besoins du service et la nécessité de disposer d'un agent qualifié pour assurer les missions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Le Conseil communautaire après en avoir délibéré décide :
- De créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (A.T.S.E.M.), relevant de la filière médico-sociale, cadre d'emplois des ATSEM,
- À temps non complet, à raison de 30/35^e,
- À compter du 1er mars 2026,
- Dit que ce poste sera pourvu conformément aux dispositions statutaires en vigueur,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 20 janvier 2026
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.

Diffusion internet cc-laseptaine.fr



Le Secrétaire,
Alain GLEIZES.

Communauté de Communes
de la Septaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 21
Pouvoirs : 7
Nombre de suffrages exprimés : 28
Quorum : 19

2026-01-006

OBJET : PARTICIPATION MINORITAIRE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE A CHAUMOUX MARCILLY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-241800374-20260119-2026-01-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026
Publication : 21/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Gron, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36
Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 janvier 2026
Date d'affichage : 13 janvier 2026

PRÉSENTS : M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, M. FRERARD, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ALEXANDRE, M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, Mme GAY, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. TIBAYRENC, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme BELLEVILLE à M. CHASSIOT, Mme CHIRON à M. CARLIER, Mme De KERPOISSON à M. PASZKIEWICZ, Mme DUCATEAU à Mme SURGENT, M. GROSJEAN à Mme DESIAUME, M. TIBAYRENC à M. PERRONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur GLEIZES.

- Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 dite « Loi TECV » ;
- Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;
- Vu les articles L2224-32 et L2253-1 du Code des Collectivités Territoriales,

La société LE CAS D'ALIN envisage la construction et l'exploitation d'une centrale agrivoltaïque, sur la commune de Chaumoux-Marcilly, Département du Cher (18).

Le contexte :

Profil de la Société VALECO :

- Groupe français avec 20 ans d'expérience dans les énergies renouvelables, rattaché au groupe allemand EnBW, producteur, distributeur et fournisseur européen d'électricité ;
- Présent sur toute la chaîne d'un projet : développement, construction, exploitation, avec engagement de démantèlement de ses centrales en fin de cycle.

Les bases juridiques :

L'article L 2253-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), tel que modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), autorise désormais les collectivités et leurs groupements à participer au capital d'une société anonyme (SA) ou d'une société par actions simplifiée (SAS) dont l'objet social est la production d'EnR par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire. Aucun seuil de détention de parts n'est nécessaire. Cependant, il est préconisé de se limiter à une participation minoritaire pour éviter de rentrer dans le champ juridique des entreprises publiques.

Madame la Présidente invite ensuite le Conseil Communautaire à se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et pris connaissance du dossier,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Prononce un avis favorable

Vote :

Contre : 3

Abstention : 0

Pour : 25

Approuve :

- Le principe d'entrer au capital de la société CAS DE L'ALIN à hauteur de 5% du capital soit 25,00€,

- Les statuts, le pacte d'actionnaires, son avenant et l'acte d'adhésion rédigés sur la base des principes mentionnés dans la note explicative de synthèse,

- L'acte de cession de titres,

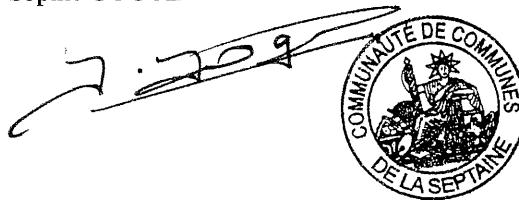
Autorise Madame la Présidente à :

- souscrire à la participation au capital par achats de titre à hauteur de 5% du capital soit 25,00€.

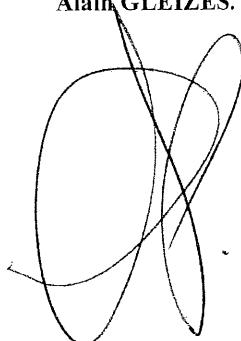
- signer l'acte de cession et l'avenant au pacte d'actionnaire et l'acte d'adhésion.

Désigne Madame la Présidente pour représenter la communauté de communes au sein de la société CAS DE L'ALIN et négocier, modifier, finaliser, conclure, et signer tout document relatif à la société CAS DE L'ALIN au nom et pour le compte de la communauté de communes de La Septaine, pour la durée du mandat en cours.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 20 janvier 2026
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Alain GLEIZES.



Communauté de Communes
de la Septaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Gron, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 janvier 2026

Date d'affichage : 13 janvier 2026

PRÉSENTS : M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, M. FRERARD, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VERTALIER.
ABSENTS EXCUSÉS : M. ALEXANDRE, M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, Mme GAY, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. TIBAYRENC, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme BELLEVILLE à M. CHASSIOT, Mme CHIRON à M. CARLIER, Mme De KERPOISSON à M. PASZKIEWICZ, Mme DUCATEAU à Mme SURGENT, M. GROSJEAN à Mme DESIAUME, M. TIBAYRENC à M. PERRONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur GLEIZES.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande de subvention concernant des travaux de sécurisation, de mise en conformité et d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles du territoire ;
- Vu la délibération n°2025-12-113 du 15 décembre 2025,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Il convient de déposer un dossier DETR modificatif pour la sécurisation, la mise en conformité et l'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles du territoire ;
Le montant total s'élève à 133 648,30 € HT et non plus 129 398,00 € HT.
Une demande de subvention DETR sera déposée pour un montant 66 824,15 € correspondant à 50% du montant total.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
- Approuve le plan de financement modificatif de ce projet
- Sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR de 66 824,15 €.
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 20 janvier 2026
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Alain GLEIZES.